L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI, (MATIN,) 24 MARS 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 24 mars.

ENCORE UNE FRAUDE DÉCOUVERTE.—MM. Théodore Nicolet et Cie. ont reçu par le brick *Rapid*, venant du Havre, deux balles de coton, qui sont renvoyées à cette maison, à cause de la fraude qui a été découverte dans la confection de ces balles. On nous assure qu'il n'y a pas plus de quatre pouces de bon coton à l'extérieur de chaque balle, tout le reste, dans l'intérieur, est entièrement pourri. MM. Nicolet et Cie. doivent, dit-on, faire exposer aujourd'hui ces balles à la bourse.

Le courrier de la Mobile nous a apporté hier les journaux de New-York jusqu'au 8 du courant inclusivement; ceux du 3 et du 4 contiennent les nouvelles reçues par le *Britannia*, ainsi que celles parvenues par le *Corinthian*, capitaine CHADWICK, venu de Londres, par la voie de Portsmouth, lequel a apporté des journaux de cette capitale du *1er. février au soir*, et des dates de Portsmouth du 3, c'est-à-dire que les nouvelles de Londres sont de douze-heures plus fraiches que celles reçues par le premier navire, dont les papiers étaient du *1er. au matin*. Nous allons en donner la substance.

L'époque de l'élection d'un roi pour la Belgique a été de nouveau ajournée; on pensait néanmoins que le résultat de cette importante discussion, attendu avec tant d'impatience, serait connu le 3 février. La France s'est expliquée positivement à l'égard du fils de Beauharnais; une communication officielle de M. Sébastiani, ministre des affaires étrangères, a annoncé au congrès belge que, dans le cas où le prince de Leuchtenberg serait nommé, le gouvernement français *ne le reconnaitrait pas* et que son envoyé, M. Bresson, avait ordre de quitter alors Bruxelles immédiatement. La même communication annonce que Louis-Philippe est aussi opposé à l'électiou de son fils, le duc de Némours; mais, sur ce point, le langage du ministre est moins affirmatif.

Les dernières lettres de Berlin disent que tout espoir d'un arrangement amiable entre la Pologne et la Russie est perdu.

Selon la *Gazette de Varsovie*, les troupes russes ont reçu l'ordre de traverser les frontières de la Pologne le 25 janvier. Le comte Diébitsch a rejoint l'armée.

Les membres de la députation polonaise à St. Pétersbourg ont été, dit-on, détenus par le gouvernement russe. Quand ils furent introduits auprès de l'empereur, S. M. se hâta de prendre la parole en ces termes: "Je suis déjà informé de tout. Je vous accorde l'asyle que vous venez chercher loin des révolutionnaires de Varsovie. On vous a préparé des appartemens dans mon palais." Tel a été le résultat de cette mission.

Un journal de Berlin dit qu'il existe à Varsovie un parti ultra-révolutionnaire, et que dans la crainte de son influence les insurgents songent déjà à se choisir un roi.

Le président du sénat de Cracovie aurait, dit-on, demandé à l'Autriche 4000 hommes pour maintenir l'ordre dans la république.

On a reçu à Londres des journaux de Paris du 31 janvier; les discussions dans la chambre des députés, le 27 et le 28, ont été des plus animées. M. Mauguin a appelé le ministère à expliquer sa politique à l'égard de la Belgique et de la Hollande; il lui a reproché de sacrifier les Belges à la sainte-alliance, en intervenant dans leur choix d'un roi, et en rejetant leur union avec la France, projet qu'ils affectionnent tant. L'honorable député a dit que cette conduite était d'autant moins louable que les Belges n'avaient commis d'autre faute que celle d'imiter la France, en déclarant leur indépendance. Il a aussi reproché au ministère sa conduite envers la Pologne. Le général Sébastiani a répondu avec franchise à cette attaque; il a rappelé à la chambre les preuves d'attachement que la France avait déjà données au peuple belge, en le préservant de l'invasion des troupes de la sainte-alliance, en recevant son ambassadeur, en lui assurant la neutralité de l'Europe, et enfin, en faisant cause commune avec lui contre la famille des rois. Son excellence a ajouté que les Belges n'étaient pas unanimes en faveur de la réunion à la France; que ce qu'il avait fait à l'égard du duc de Leuchtenberg était plutôt une admonition amicale qu'une intervention de cabinet; que la France avait acquis des droits à la reconnaissance de la Belgique; et que ce n'était pas prendre une trop grande liberté que de chercher à acquérir une part d'influence dans la question de la forme du gouvernement que doit revêtir un pays aussi voisin, surtout quand la France a été consultée dans cette question. Quant à la Pologne, qui est à 400 lieues de la France, son excellence a dit qu'on ne pouvait rien pour elle que par une guerre continentale, que la France ne désire pas, quoiqu'elle y soit préparée. Le ministre de la guerre a répété la même chose. Le général Lafayette a soutenu que la France devait adopter le principe large de l'opposition à toute intervention internationale, et qu'elle devait à tout risque, le faire respecter. Enfin, en terminant, M. Mauguin a dit, que si la France était disposée à prendre la Belgique sous sa protection, les puissances continentales étaient trop faibles pour s'y opposer. Mais les ministres ont de nouveau réitéré leur adhésion à un système pacifique.

Le blocus de l'Escaut a enfin été levé; on écrit d'Anvers, sous la date du 25 janvier: "Les navires ont la permission de remonter la rivière sans payer aucun droit." Et le 26 et le 27: "Plusieurs navires sont arrivés."

Le 29 janvier une proclamation en faveur du prince d'Orange a été affichée dans divers quartiers de Bruxelles. On s'attendait le même soir à un mouvement de la part des partisans de ce prince; l'exaspération du peuple était poussée à l'extrême. Néanmoins, à cinq heures de l'après-midi, à la date ci-dessus, il n'y avait encore que quelques rassemblemens, qui n'avaient encore rien tenté ouvertement.

Nous ne savons comment concilier ce qui a été dit plus haut des envoyés polonais à St. Petersbourg, avec un article de la *Gazette de Varsovie* du 17 janvier, qui annonce le retour de M. Jezierski dans cette dernière capitale.

Des voyageurs arrivés à Varsovie, venant de la province de Lublin, rapportent que le bourguemestre de Dubienka s'est déclaré contre l'ordre de choses actuel en Pologne, a ordonné de déposer la cocarde nationale, et fait arrêter plusieurs personnes disposées en faveur de la révolution.

Une lettre particulière de Londres dit: "Des rapports de Varsovie nous informent de l'arrivée dans cette capitale des généraux Lallemand, Régnier et Pelletier; les volontaires arrivent en foule pour servir dans l'armée polonaise."

Un ukase de l'empereur ordonne le séquestre de toutes les propriétés des Polonais en Russie. Par représaille, les mesures les plus rigoureuses ont été prises contre les propriétés des Russes en Pologne; ces dernières doivent être saisies et vendues dans trente jours, et le produit de leur vente déposé au trésor national.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

LONDRES, 25 janvier.

Les lettres commerciales reçues de Rotterdam disent que, quoique le roi ait consenti à faire cesser le blocus de l'Escaut, il l'a fait de très mauvaise grace, et est sur le point de publier une protestation contre le droit d'intervention des cinq grandes puissances. On ajoute que sa majesté a réduit volontairement son salaire, de 200 mille liv. ster. à 90 mille.

On écrit d'Anvers le 21 janvier:—

"Aujourd'hui à midi, le général Chassé n'avait encore reçu aucun ordre concernant la levée du blocus."

LONDRES, 24 janvier.

Des rapports particuliers reçus par le courrier de Hollande, disent que l'armée de ce pays fait les préparatifs les plus positifs. Une lettre dit: Notre armée est maintenant forte de 60 mille hommes, et se compose principalement d'hommes sains et robustes, dans la force de l'âge, c'est-à-dire, de 25 à 35 ans. L'enthousiasme général s'accroit toujours. Le montant total des donations faites au trésor s'élève 4 à millions florins. Au nombre des souscripteurs se trouvent quatre habitans d'Amsterdam, qui ont contribué pour 240 mille florins, qu'ils ont offerts, en personnes, au roi.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 24 janvier.

Dans la séance du congrès national du 23, M. le comte d'Aërschot monte à la tribune.

M. d'Arschot prend la parole et dit: Messieurs, le congrès national a désiré que l'envoyé du gouvernement près la cour de France prît des renseignemens sur le choix du souverain. Je crois satisfaire à son impatience en lui donnant connaissance des deux lettres suivantes;

BRUXELLES, 23 janvier.

M. le comte, le congrès national ayant, dans sa prudence, jugé convenable, de consulter le gouvernement de S. M. le roi des Français, dont les sentimens d'intérêt et de bienveillance envers la Belgique lui sont bien connus, je m'empresse de vous donner communication d'une dépêche que je viens de recevoir de son excellence le comte Sébastiani. [Signé] BRESSON.

PARIS, 21 janvier.

Monsieur,

La Belgique a fixé de nouveau l'attention du Roi et de son conseil. Après un mûr examen de toutes les questions politiques qui s'y rattachent, j'ai été chargé de vous faire connaître d'une manière nette et précise les intentions du gouvernement du roi. Il ne consentira pas à la réunion de la Belgique à la France, il n'acceptera point la couronne pour M. le duc de Némours, alors même qu'elle lui serait offerte par le congrès.

Le gouvernement verrait dans le choix du duc de Leuchtenberg, une combinaison de nature à troubler la tranquillite de la France. Nous n'avons pas le projet de porter la plus légère atteinte à la liberté des Belges (Rires et murmures ironiques) dans l'élection de leur souverain, mais nous usons aussi de notre droit en déclarant, de la manière la plus formelle, que nous ne reconnaîtrons point l'élection de M. le duc de Leuchtenberg. Sans doute, de leur côté, les puissances seraient peu disposées à cette reconnaissance: quant à nous, nous ne serions déterminés dans notre refus que par la raison d'état, à laquelle tout doit céder lorsqu'elle ne blesse les droits de personne. Le voisinage de la Belgique, l'intérêt qu'inspirent à S. M. ses habitans, le désir que nous avons de conserver avec eux les relations de l'amitié la plus intime et la plus inaltérable, nous imposent le devoir de nous expliquer franchement. Aucun sentiment qui puisse blesser M. le duc de Leuchtenberg ou sa famille, que nous chérissons plus que personne, ne se mêle à cet acte politique. Le gouvernement du roi est uniquement dirigé par l'amour de la paix intérieure. Vous êtes autorisé, Monsieur, à donner une communication officielle de cette résolution du gouvernement du Roi avec la franchise et la convenance qu'il désire apporter toujours dans ses rapports avec la Belgique. (Murmures.)

Recevez, Monsieur, etc.

Signé, HORACE SÉBASTIANI.
Pour copie conforme:
Signé, BRESSON.

Une extrême agitation suit cette lecture. Quelques membres demandent l'impression.

M. A. Rodenbach.—Non! non!

Quelques voix.—Oui! oui!

M. Lebeau.—Je demande l'impression de cette lettre, non par égard pour la nature de la communication, mais pour qu'il soit bien connu à la face de l'Europe que la France renie le principe de sa propre existence; qu'elle veut être indépendante et libre et qu'elle ne sait pas respecter l'indépendance et la liberté des autres nations. (Bravo! bravo! applaudissemens.)

Je veux aussi qu'il soit constaté au procès-verbal, que le congrès n'est pour rien dans les instructions adressées à nos envoyés près le gouvernement français; je ne sais pas si la lettre dont nous venons d'avoir connaissance est une réponse aux instructions données par le comité diplomatique; mais je le répète, il faut que l'on sache que le congrès national n'en a pas donné. (Appuyé!)

M. d'Aërschot—Le comité diplomatique s'est borné à remplir les intentions du congrès, et a chargé son envoyé à Paris de prendre des renseignemens.

M. Devaux.—Je demande l'impression pour que l'Europe entière et surtout la nation française sachent comment le gouvernement français entend la liberté des peuples.

Je demande l'impression afin que M. Sébastiani, qui a osé nier les communications officieuses faites à notre envoyé, ne puisse pas nier les communications officielles; malgré les paroles mielleuses dont il entoure son message, M. Sébastiani nous prouve que la France ne reconnaît plus le principe de non-intervention. Quoi! l'on ne reconnaît pas le roi que la Belgique veut se donner, et on ose dire que notre choix est libre! qu'on ne prétend le gêner en rien! quelle est donc cette liberté qu'on nous reconnait! quelle est cette politique insultante qui se joue des promesses faites à la face des nations, et qui nous refuse le droit de choisir pour roi l'homme qui nous convient? La France a-t-elle déjà oublié la crise à laquelle elle doit sa liberté? Quand elle a voulu élire le duc d'Orléans a-t-elle consulté les nations étrangères? Par sa conduite à notre égard, la France nie le principe de sa propre existence. Il faut que l'Europe, que la nation française jugent cette conduite, et soyez certains qu'elle sera flétrie par tout ce qu'il y a de cœurs généreux en France. Je vote pour l'impression. (Applaudissemens prolongés.)

M. Jottrand.—Messieurs, il ne faut tenir aucun compte de ce message, et le congrès doit marcher à son but sans s'en laisser émouvoir.

La lettre de M. Sébastiani nous parle du gouvernement du roi; or, nous savons ce qu'on entend par ces mots. Le gouvernement du roi, c'est M. Sébastiani; mais le ministère, mais M. Sébastiani peuvent tomber, et demain le gouvernement du Roi peut n'être plus le même. Alors, Messieurs, soyez certains que le gouvernement du roi nous reconnaîtra. La nation française aura parlé, et le nouveau ministère ne sera pas de l'opinion de M. Sébastiani.

M. de Robaulx.—Messieurs, si nous rapprochons ce message de l'étrange manifeste publié à Paris il y a deux jours, on peut en tirer cette circonstance, que le gouvernement français est d'accord avec les puissances pour intervenir dans nos affaires. C'est contre cela que j'ai demandé qu'on protestât, et j'espère qu'enfin le congrès, ouvrant les yeux, verra que ce n'était pas sans raison. Certes il est bien permis à la France de nous refuser le duc de Némours, mais je lui dénie le droit de choisir le prince que nous voudrons. N'ayons aucun égard à ce message, car si aujourd'hui, quels que soient les termes employés par M. Sébastiani, nous avions la faiblesse de nous soumettre, demain on nous interdirait le choix d'un autre prince. C'est que le gouvernement français malgré ses belles protestations, veut nous réduire au prince d'Orange.

Quelques membres font des signes négatifs.

M. de Robaulx: Oui! oui!

MM. Devaux, Lebeau, Rodemback et beaucoup d'autres: Oui, oui le prince d'Orange.

Le tumulte est extrême. L'assemblée est debout et le public des tribunes partage son agitation.

M. de Robaulx: Oui, le prince d'[illegible] c'est-là ce que veulent les puissances [illegible] gouvernement français s'associe à leurs coupables vœux. Je proteste contre une telle conduite, je la dénonce à la nation française, et j'espère que cette nation généreuse, justement indignée, renversera un ministère indigne d'elle et qu'elle demandera qu'il soit mis en accusation. (Bravo! bravo! dans l'assemblée et dans les tribunes; applaudissemens.)

M. Lebeau.—Messieurs, je crois qu'en décidant qu'il fallait prendre des renseignemens près du gouvernement français, le congrès ne voulait que savoir ce que pensait la France. Mais si on avait posé la question ainsi: Avons-nous besoin de consulter la France, et de prendre ses ordres pour choisir un souverain? l'assemblée aurait répondu unanimement: Non.

Messieurs, il ne faut pas accueillir avec trop de défiance les paroles de notre collègue, M. de Robaulx. Je crains fort qu'il n'ait sainement interprété les intentions de la France; sa répugnance ne se borne pas au duc de Leuchtenberg; elle a déclaré qu'un prince indigène n'aurait pas non plus son approbation; il y a une arrière-pensée dans cette manière d'agir de la France.

Quelques voix.—Dites du gouvernement français.

M. Lebeau.—Du gouvernement français. Le gouvernement français veut s'emparer de la Belgique; il veut nous réunir à la France, après nous avoir fait passer par l'anarchie et la guerre civile. (Mouvement.)

La France repoussera le duc de Leuchtenberg: elle repoussait aussi le prince de Saxe-Cobourg, elle repousserait tous les princes, excepté le prince d'Orange, parce qu'avec lui rien ne saurait acquérir de la stabilité en Belgique. Alors, tandis que le désordre et l'anarchie désoleront la nation, la France se préparera à la guerre; e le fondra s r nous comme sur une proie, et, au lieu d'accepter notre constitution ce sont ses lois qu'elle nous imposera.

A peine l'orateur a-t-il cessé de parler que l'assemblée, dans une agitation dont nous n'essaierons pas de donner une idée, se disposé à se séparer. Presque tous les membres quittent leurs places, et se dirigent vers les couloirs.

La séance est levée à trois heures et demie.

Nous ne serions pas étonnés que le duc de Leuchtenberg fût nommé *ab irato*, dans la séance de demain.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 11 janvier.

Nous venons d'apprendre, par des lettres de Gœttingue, que, le 8 de ce mois, cette ville a été le théâtre de scènes tumultueuses, qui présentent un caractère très grave, et qui semblent être l'avant-coureur d'un soulèvement général du peuple hanovrien.

Ces lettres portent que, depuis quelques semaines, beaucoup d'effervescence s'était fait remarquer dans les populations des villes et villages du Hartz, et notamment à Osterode. Ces populations sont mécontentes du système d'impot assis dans le Hanovre, et des vexations des employés du gouvernement, et surtout des percepteurs du fisc. Les soulèvemens partiels qui avaient eu lieu avaient été cependant bientôt étouffés à l'aide des troupes cantonnées dans le pays, lorsque, le 8, toute la bourgeoisie de Gœttingue s'est levée en masse pour refuser le paiement de l'impôt dit *schlachtsteuer*, dont elle avait déjà demandé l'abolition.

Comme il n'y a que peu ou point de troupes dans la ville de Gœttingue, les autorités en envoyèrent demander dans les environs. Mais, dans l'intervalle, les bourgeois allaient vite en besogne; et les étudians, au nombre de plus de mille, ayant fait cause commune avec eux, une garde civique s'est bientôt formée, de sorte que tout était organisé pour la défense lorsque les troupes sont arrivées aux portes de la ville, qu'on a fermées sur elles.

Les lettres écrites dans la soirée du jour où tout cela s'est passé, ajoutent qu'une députation allait être envoyée à Londres pour soumettre immédiatement au roi Guillaume les griefs et les vœux des habitans de Gœttingue, auxquels on ne doute point que toute la population du royaume de Hanovre n'adhère bientôt.

Hier, sont arrivés ici plusieurs seigneurs polonais. Ils venait de Varsovie et se rendent à Paris, où, à ce qu'on dit, ils vont implorer l'appui du gouvernement et du peuple français dans la lutte que la Pologne va soutenir contre la Russie.

Des spéculateurs font ici et dans les environs, des achats considérables de fusils, de pistolets et d'autres armes, qui doivent être envoyés en Pologne.

On parle vaguement d'une insurrection qui aurait éclaté à Léopold, capitale de la Gallicie autrichienne.

A la Bourse, on a aussi parlé d'un coup de main, heureusement exécuté par les Polonais sur les Russes, auxquels ils auraient enlevé un détachement de 1,500 hommes et 6 pièces de canon.

Depuis hier, les fonds publics sont ici de nouveau à la basse.

FRANCE.

PARIS, 29 janvier.

On assure que 30,000 hommes vont être cantonnés sous peu de jours à Bordeaux et dans un rayon de 5 lieues. Nous savons que l'autorité supérieure a pris des renseignemens auprès des maires des communes voisines, pour connaître le nombre de soldats que peut recevoir chaque localité.

Nous avons déjà dit, d'après des lettres de Toulouse et de Bayonne, que des forces semblables doivent y prendre des cantonnemens.

M. le colonel Lavoestine, parent du maréchal Gérard, vient d'être envoyé en Belgique comme ministre de France.

On annonce également que le général Flahault est parti pour Londres, dans la nuit de samedi à dimanche, avec une mission particulière. Si nous sommes bien informés, ces deux diplomates appuieront la candidature au trône du prince Charles de Naples.

—Les élèves du collège de Henri IV, ayant été provoqués par des lettres venues d'autres collèges, dans lesquelles on les traitait de *lâches*, pour ne s'être pas encore *révoltés*, trente élèves de ce collège, du quartier de rhétorique, se sont enfermés et barricadés dans leur salle d'étude. Ils ont ensuite fait un trou dans le mur qui les séparait du premier quartier, composé de vingt élèves. A sept heures et demie du matin, les insurgés, ont ouvert leur porte pour appeler à eux deux cents condisciples, qui n'avaient point pris part à leur révolte. Un maître d'étude, qui a voulu s'opposer à cette réunion, a reçu un coup de barre de bois qui l'a blessé à la tête; un élève qui prenait sa défense a de même été frappé et blessé; mais l'immense majorité des autres élèves s'est récriée contre ces violences, qui ont cessé à l'instant. La porte du premier quartier s'est refermée sans qu'il se fût introduit plus de quatre ou cinq élèves, mais l'agitation était grande, et les autorités supérieures, averties à temps, ont jugé à-propos de faire appeler les parens, et même de faire reconduire provisoirement chez eux tous ceux des élèves qui montraient des dispositions à prendre part à la mutinerie.

A deux heures, beaucoup de parens se trouvaient réunis au collège, et les mutins se sont alors décidés à sortir de leur retraite, pour aller attendre au sein de leurs familles la décision que l'autorité prendra à leur égard. Après leur sortie, tout est rentré dans l'ordre.

—Le 23 janvier, dans la nuit, le bruit se répandit tout-à-coup à l'un des postes du Carrousel, servi par la garde nationale, que la réunion de la Belgique à la France avait été annoncée officiellement sur tous les théâtres de la capitale. Il serait difficile de décrire l'impression que produisit aussitôt cette nouvelle, et les transports d'enthousiasme qu'elle excita parmi les nombreux garde nationaux de ce poste. C'étaient des cris de patriotisme et de bonheur que l'on adressait au roi des Français, à la France et à [illegible] de la Belgique. Une illumination [illegible] improvisée; chacun, quelle que [illegible] heureux [illegible] iniquité [illegible] indépendance, la résurection immédiate de notre commerce et le plus beau fleuron ajouté à la couronne du roi. Les nouvelles trop certaines du matin vinrent malheureusement dissiper les patriotiques illusions de la nuit; mais ce qu'elles n'ont pu détruire, c'est cette étincelle électrique qui volerait d'une frontière à l'autre, si l'espérance d'aujourd'hui devenait la réalité de demain.

PARIS, 15 janvier.

On nous écrit de Cracovie:

"A peine les nouvelles de la révolution de Varsovie étaient arrivées chez nous que l'amour de la patrie s'est réveillé dans tous les cœurs; nous avons pris les armes, résolus à secourir nos frères et à partager leur sort, à périr ou à vivre libres avec eux. L'ordre public n'a point été troublé. Nous ne savons comment les trois puissances sous le protectorat desquelles est placée notre petite république envisageront notre conduite; mais nous sommes déterminés à tout. La campagne aux environs est soulevée comme la population de la ville. Nos paysans sont armés de faulx comme au temps de Kosciusko, et les Russes n'ont pas oublié que cette arme fut terrible contre eux."

—On écrit de Bayonne, en date du 8 de ce mois, ce qui suit:

"Il paraît que le général Mina s'occupe ici de l'achat de 250 à 300 chevaux pour la formation d'un régiment de lanciers, et de la confection d'un certain nombre d'habillemens. Ce patriote espagnol a l'espoir qu'au printemps prochain le sort ne leur sera pas si contraire que dans la dernière affaire. Son plan sera mieux combiné, et il espère que tous les émigrés verront combien il est urgent de n'avoir qu'une seule opinion pour planter dans leur patrie l'arbre de la liberté.

"Mina a eu une très longue conférence avec le général Harispe, et il paraît que les deux généraux sont restés parfaitement d'accord sur les moyens qu'il faut employer pour faire une invasion en Espagne." (*National.*)

—Il paraît que la cour des pairs va s'occuper de juger par contumace ceux des ex-ministres qui n'ont pu être saisis; car la résolution de la chambre des députés et l'arrêt de la cour des pairs ont été notifiés le 7, à la requête de M. le baron Pasquier, au baron d'Haussez, en la personne de M. le maire de Neufchâtel.

—Il est reconnu que le nombre des personnes tuées dans les journées de juillet s'élève de 7 à 800: 30 femmes ont été tuées ou blessées dangereusement. Le nombre des blessés n'excède pas 3000, et sur ce nombre, 3 à 400 obtiendront la pension ou l'admission à l'hôtel des Invalides. 300 femmes environ auront droit à la pension de veuves.

Le nombre des décorations décernées s'élèvera à environ 750., et celui des médailles à 1500.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Crown, Cameron, Liverpool, B Booth & co.
Navire Essex, Vaugham, Liverpool, M Bousefield.
Brick Henry, Slinson, New-York, J W Zacharie & co.
Brick Dos Hermanos, Buyosa, Havane, F Tio.
Brick Rival, Wallace, Greenock, W Holmes.
Goel Iris, Mix, Galveston, W Wolf.
Goel. Saltillo, Haskins, Galveston, Gordon, Forstall & co.
Goel. Superior, Vidal, Vera Cruz, J Le Blanc.
Goel. Franklin, Hamilton, Apalachicola, Benau & Stewart.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Pilot, Stark, des passes, ayant mis en mer les bricks Yellow Bird et Gem—il a amené au port le navire Illinois, le brick Mary-Ann et la Goël. Minet. En dehors de la barre, navires Caslimere, Columbia, et un autre nom inconnu.
Bateaux de remorque Grampus et Porpoise, du Détour.
Navire Columbia, de Hambourg.
Navire paquebot Chester, Storer, de Philadelphie, à Ths. Toby, avec un chargement complet.
Navire paquebot Illinois, Waterman, de New-York, à Wilbor & Hazard.
Navire Hewes, Spear, de Boston.
Navire Henry Tuke, Bliss, de Liverpool.
Brick Leo, Higgins de New-York.
Brick Exchange, Barton de New-York.
Brick Mary Ann, Morris, Havane, avec des fruits et du café.
Ketch Phœnix, Pablo, Matanzas, avec un chargement de glaces.
Brick Shamburg, Crawford, Baltimore, avec des esclaves.
Brick Clarissa-Ann, Owens, Mobile.
Goel. Paulina, Polamo, Tampico, sur lest.
Goel. Crescent, McLarran, Galveston, sur lest. Elle a quitté le Détour hier soir à 8 heures et y a laissé le navire Cashmere, parti de Liverpool le 2 février; navire John Linton, de New-York, navire Georges, brick Exertion, deux goëlettes de Newburyport et une de la Havane.
Goel. Mariane, Whitmore Mobile.
Goel. Elisa Mcdoné, Vera-Cruz.
Goel. Express, Giraudel, de Omon.
Goel. Grafmunster, Degen de Vera-Cruz.
Goel. Halcyon, Bryame de Vera-Cruz.
Goel. Lela, Ham de New-York.
Bateau-à-vapeur Carrolton, Devens, de St. Louis, avec du plomb.

Théatre d'Orléans.

JEUDI, 24 MARS 1831.
La seconde représentation de
LE CANDIDAT,
OU L'ATHENÉE DE BEAUNE.
Comédie vaudeville en cinq actions, par Messrs. Théaulon, et Dartois.
Le spectacle commencera par
L'AUBERGE DE BAGNIÈRES,
Opéra en trois actes, paroles de Mr. Jalobert, musique de Mr. Catel.

Théatre Américain.

BÉNÉFICE DE M. CALDWELL.
M. Caldwell a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs de la Nlle.-Orléans, que son bénéfice aura lieu vendredi prochain, 25 du courant.
M. Kean & Mlle. Fisher
Ayant, en cette occasion, généreusement offert leurs services, paraîtront dans la même soirée. Il a choisi pour son bénéfice l'admirable comédie de Morton, intitulée
LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Et la farce populaire de
LA PERFECTION.
Le régistre pour la location des loges est maintenant ouvert au bureau du contrôle. 24 mars

TIRAGE DE LA LOTERIE
DES NATCHITOCHES, 5ème. classe,
Qui a eu lieu hier, à la Bourse,
10 6 18 11.
24 mars *J. B. FAGET*, Directeur.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans,—Mardi 22 Mars 1831.—Présent l'hon. James Pitot.—*Mathieu & Pinta contre leurs créanciers.*—Sur motion de Mr. John Culbertson, et sur l'enregistrement du tableau de distribution du syndic dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers de dits insolvables, et toutes personnes intéressées aient à déduire, d'ici au 6 avril prochain, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et approuvé, et l'argent en possession du syndic distribué conformément, aux créanciers.
Je certifie ce que dessus, [illegible]
24 mars—2 [illegible] S. BLOSSMAN, greffier

A FRETER.
Le navire **GOLCONDA**, enrégistré A 1. capitaine John N. Wills, peut prendre 1200 balles de coton. S'adresser à
24 mars LINCOLN & GREEN.

A FRETER.
Le navire **HENRY TUCKE**, enrégistré A 1, capitaine Bliss, peut prendre 1250 balles de coton. S'adresser à
24 mars LINCOLN & GREEN.

POUR ST. JAGO DE CUBE.
La belle goëlette **SWAIN**, capit. Green, partira pour le dit port dans quelque jours. Pour fret de 200 barils ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Bienville, ou à
23 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR SAVANNAH,
La goëlette A 1, **FRANCES**, capitaine Ellison, a besoin d'environ 100 barils, ou l'équivalent, pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à SAM. C. BELL.
22 mars 80, rue du Canal

POUR MATAMOROS.—(*Par la rivière.*)
La belle et spacieuse goëlette mexicaine **ALERTO**, doublée et chevillée en cuivre; elle ne tire que 4½ pieds d'eau, et est en tout disposée pour le commerce. Pour fret, s'adresser à
21 mars. *J. W. ZACHARIE & Co.*

POUR BOSTON.
Le navire (A. 1.) **SOUTH BOSTON**, partira sous peu pour le dit port, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. GURNEY,
21 mars. rue Gravier, no. 62.

POUR CHARLESTON.
Le brick A 1, **ENTERPRIZE**, capitaine M. Luen, a besoin de 100 barils pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à
Wm. G. HEWES,
19 mars No. 9, rue du Camp.

CIRQUE.

Aujourd'hui Jeudi, 24 Mars,
Les exercices commenceront par de
Grandes Voltiges
Exécutées par toute la troupe.
M. Creighton chantera une chanson comique.
La Grande Entrée
De huit beaux chevaux.
Exercices d'Equitation par le petit Smith, sur deux chevaux, en sautant pardessus son fouet, des rubans et des draps.
Le superbe cheval SALADIN fera des tours surprenants qui amuseront les spectateurs.
Exercices d'Equitation par le petit Birdsal, qui fera la scène du marin dans le naufrage.
Exercices d'Equitation par Mme. Smith.
Les métamorphoses du sac, par le petit Smith.
M. Nichols chantera ensuite.
Tours de Force par Mr. Braidy.
Exercices d'Equitation, sans selle ni bride, par Mr. Howard.
Le tout sera terminé par
DES BOUFFONERIES.
☞ Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie et le spectacle commencera à 7.
PRIX D'ENTRÉE—Une piastre; enfans et domestiques, moitié prix. 24 mars—

SEL.—1000 sacs sel de Liverpool, en débarquement du navire Henry-Tucke, et à vendre par
24 mars LINCOLN & GREEN.

GRAISSE.—750 barillets graisse en feuille, à vendre par
24 mars. STETSON & AVERY.

JAMBONS—2000 jambons et épaules fumés, de très bonne qualité, à vendre par
24 mars. STETSON & AVERY.

CHIRURGIE DENTAIRE.
M. J. FONTANGES ayant changé de domicile, profite de cette circonstance pour remercier les personnes qui ont daigné l'honorer de leur confiance et pour informer le public que sa nouvelle demeure est rue Royale No. 248, entre les rues St. Anne et Dumaine.
Ayant suivi un cours complet de Chirurgie-Dentaire sous les professeurs les plus distingués de Paris, il peut affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit parfaitement familière. 24 mars—2m

COUR DES PREUVES.
PAROISSE ST. BERNARD.
LE vendredi 15 avril prochain, il sera procédé par le juge soussigné ex-officio, sur les lieux et à midi précis, à la vente publique et à l'enchère, des biens dépendans de la succession de feu M. Joseph Amédée Reggio, situés en la paroisse St. Bernard à la Terre aux Bœufs, consistant 1°. en

UNE HABITATION établie en sucrerie, mesurant environ vingt arpens de face sur chaque bord du Bayou aux Bœufs, sur une profondeur de quarante arpens de chaque côté du dit bayou, borné par le haut par les terres de la veuve Nuñez et par en bas par celles de Francisco Alfonso; vingt-quatre Esclaves dont vingt-deux hommes, une négresse et son enfant d'un an, 14 Chevaux de tire, 5½ paires de Bœufs de tire, 5 Vaches et leurs suivants, et les instrumens aratoires.
2°. **UNE TERRE** de 123 arpens environ de face, connue sous le nom d'Ile Wiltz, propre à faire une vacherie, et sur laquelle il y a une vingtaine de bêtes à cornes, à une lieue environ de l'habitation principale.
CONDITIONS DE LA VENTE.
La sucrerie, les esclaves et animaux en un seul et même lot, à un, deux, trois et quatre ans de terme, et l'île à un et deux ans de terme, le tout en billets par coupons et endossés à la satisfaction des intéressés, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente et d'hypothèque aux frais des acquéreurs seront passés par M. Charles Jannin, notaire à la Nlle. Orléans.
Paroisse St. Bernard, 21 mars 1831.
FAGOT, juge.
23 mars—21

21 caisses Blanc de baleine; 56 demi-caisses Chocolat, en débarquement et à vendre par
23 mars. STETSON & AVERY.

V. ROUMAGE offre à vendre,
400 barriques vin rouge de Bordeaux,
150 do. do. de Marseille, Bethford et Bergrse
400 paniers huile d'olive, raffinée, Bordeaux,
400 do. anisette,
1200 caisses de vin rouge et blanc,
40 tierçons vin blanc,
13 do. vinaigre, 1ère. qualité,
30 balles fil à voile et lignes assorties.
22 mars

A LOUER au 1er. avril, une NEGRESSE créole, bonne cuisinière. S'adresser au magasin de la rue Royale No. 116.
22 mars

1000 ARDOISES (*comtess*), 8,500 ditto (*duchess,*) reçues par le brick Barkley venant Liverpool, à vendre par
22 mars THÉOD. NICOLET & CO.

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils ont formé une société sous la raison de *Hewlett & Raspiller*, à l'effet de disposer à l'encan de toute espèce de propriétés. Ils assurent leurs amis et leurs connaissances, ainsi que les personnes qui les honoreront de leur confiance, qu'ils mettront le zèle le plus assidu à ménager leurs intérêts. Leur bureau est rue St. Louis, attenant à la Bourse de Hewlett.
JOHN HEWLETT.
CHARRETTON RASPILLER.
17 mars—6

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.
VENDREDI 26 du courant, il sera vendu à 11 heures du matin, sous l'inspection du consul anglais, pour compte de qui il appartiendra, 2 caisses mouchoirs madras et d'autres qualités, une caisse guinham rayé, avariés dans le voyage d'importation. 24 mars

PAR T. MOSSY.
SAMEDI, 26 du courant, à midi, à la bourse, il sera vendu **18 LOTS DE TERRE**, situés au nouveau faubourg Marigny, à deux ilets du Canal et faisant face aux rues du Génie, Célestine, St. Antoine, Bagatelle et de l'Union, conformément au plan déposé à la bourse. Conditions: Un quart comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets (par coupons) endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 18 mars.

PAR T. MOSSY.
MERCREDI 30 Mars prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett,
TROIS LOTS DE TERRE
sur chaqu'un des quels il existe une **MAISON** en briques et autres dépendances, situés rue Condé, côté Sud-Est, entre les rues St. Philippe et Urselines; tels que le tout est figuré sur un plan fait par Mr. Pilié, voyer de la ville, qui sera déposé à la bourse avant la vente, savoir:
N°. 1—Un Terrain de 33 pieds 4½ pouces de face, sur une profondeur de 109 pieds 7 pouces, sur une ligne, l'autre ligne a 63 pieds 11½ pouces, rentrant de trois pieds 2½ pouces, et de là se prolongeant de 45 pieds 7½ pouces, ce qui réduit la ligne du fond à 30 pieds 2 pouces.
N°. 2—Un Terrain de 33 pieds 7 pouces de face sur 109 pieds 7 pouces de profondeur.
N°. 3—Un Terrain de 33 pieds 8 pouces de face, sur 109 pieds 7 pouces de profondeur.
Conditions:—$500 comptant pour chaque Lot, le reste en 3 termes égaux, savoir: 30 Décembre 1831; 30 Décembre 1832 et 30 Décembre 1833, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public. 14 mars.

A. M. Buchanan *contre* Marie Thérèse, f. c. l.
EN vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le 22 avril prochain, à midi, au Café de la Bourse, un Lot de Terre et les édifices qui s'y trouvent, situé au faubourg de La Course, et désigné par le No. 11, dans l'ilet No. 55, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, plus ou moins; saisi dans l'affaire ci-dessus.
22 mars L. DAUNOY, marshal

Christ rejeté.
EN conséquence du mauvais temps, le propriétaire de ce superbe TABLEAU, a jugé convenable (à la demande de plusieurs personnes qui n'ont pu aller le voir jusqu'à présent) de le tenir exposé à la curiosité du public, durant le reste de cette semaine, à l'Eglise des Marins.
Prix d'Entrée: 50 cents.
☞ Les personnes de couleur seront admises aujourd'hui et samedi. 23 mars—4

A VENDRE.—46 milliers TUILES françaises première qualité, récemment arrivées du Havre, s'adresser à Mr.
G. MONTAMAT,
22 mars—6 rue St. Anne, no. 51.

LOTERIE DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
FRANÇAISE—CLASSE No. 12.
PAS DE BILLETS BLANCS!!
27 numeros—4 roues.
D. MALCOLM, *Commissaire.*
Le Tirage aura lieu le Samedi, 26 Mars 1831.
PROSPECTUS:

1 lot de $6000	1 lot de 642
1 " de 2000	6 " de 450
1 " de 1500	6 " de 300
1 " de 1200	6 " de 150
1 " de 1000	et d'autres plus petits.

PRIX DES BILLETS:
Billets entiers $4 50, moitiés $2 25, quarts $1 12½; Livrets de 9 billets entiers $40 50, ne pouvant gagner moins de $18; livrets de coupons en proportion. S'adresser au bureau du DIRECTEUR, rue de Chartres, No. 80.
17 Mars

ESCLAVE EN MARRONNAGE.
$10 DE RÉCOMPENSE.

EST parti marron depuis le premier janvier, le nègre américain nommé **JOHN**, appartenant à monsieur D'Huart, habitant l'autre bord du fleuve, en face de la ville. Il était vêtu lors de son départ d'une longue redingote de castorine de couleur brune. Ce nègre a été acheté il y a six mois, de monsieur Gomb, il est très connu en ville comme marchand de lait; il a le teint assez clair, la voix faible et flûtée, les cheveux très touffus, le nez écrasé vers sa racine, le corps maigre, la démarche chancelante, il parle anglais et français. On présume qu'il s'est loué dans une presse à coton, ou qu'il travaille au faubourg Marigny.
La présente récompense sera donnée à quiconque le conduira à la geole ou chez son maître.
19 mars—6, 3ps. E. D'HUART.

AVIS est par le présent donné, que les souscriptions au fonds de la Banque de la Cité de la Nlle.-Orléans seront reçues par les soussignés, Directeurs de la dite Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pendant vingt jours consécutifs, (les dimanches exceptés,) commençant le samedi 19 mars et finissant le lundi 11 avril 1831, au bureau de la Compagnie du Chemin à coulisse du Lac Pontchartrain, rue Royale, No. 83, à la Nlle. Orléans.
Stebbins Fisk, George Eustis,
Nath. Cox, François Gardère,
Martin Duralde, James P. Frérel,
John A. Merle, Joseph Lallande,
Jean A. Bordier, Antoine Cruzat,
A. G. Wallace, D. G. Bordzat.
19 mars—20

AVIS est par le présent donné, que des régistres pour recevoir les souscriptions destinées à former le capital de la Société de Canal et de Banque de la Nlle.-Orléans, seront ouverts sous la direction des commissaires soussignés, dans le bureau occupé ci-devant par la Compagnie d'Assurances des Négociants, au coin des rues Royale et de la Douane, le lundi 21 du courant; les dits régistres resteront ouverts pendant dix jours (les dimanches non compris), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
BEVERLEY CHEW.
ARCHIBALD R. TAYLOR.
SAMUEL LIVERMORE.
D. F. BURTHE.
MAUNSEL WHITE.
JAMES FOSTER, junior,
10 mars—☞ CHARLES GÉNOIS.

LES soussignés offrent à vendre,
20 quarts de barrique vieux Madère,
18 do. do. Malaga doux,
50 do. do. vin de mérise,
575 barillets clous assortis,
200 pièces toile d'emballage,
100 pièces toile écossaise,
200 rouleaux corde du Kentucky.
17 mars SAM. C. BELL.

SUCRE ET CAFÉ.
500 sacs café vert, et 25 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par
THAYER, HURD & Co.
13 mars—☞ 29, rue des Magasins

SUCRE BLANC DE LA HAVANE.
20 caisses Sucre blanc de la Havane, en débarquement du brick Attakapas, à vendre
17 mars J. W. ZACHARIE [illegible]